

DÉPARTEMENT  
TARN ET GARONNE

RÉPUBLIQUE FRANCAISE

COMMUNE DE MOISSAC

ARRONDISSEMENT  
DE  
CASTELSARRASIN

EXTRAIT  
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'AN DEUX MILLE DIX NEUF LE 05 mars (05/03/2019)

Le Conseil municipal de la Commune de Moissac étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation faite le 27 février, sous la présidence de Madame ROLLET Colette, a été appelé à délibérer sur les questions suivantes :

**ETAIENT PRESENTS:**

Mme Colette ROLLET, Mme Christine HEMERY, Mme Maïté GARRIGUES, M. Michel CASSIGNOL, Mme Maryse BAULU, M. Jean-Luc HENRYOT, Mme Muriel VALETTE, M. Pierre FONTANIE, **Adjoints**,

Mme Pierrette ESQUIEU, M. Robert GOZZO, Mme Eliette DELMAS, M. Maurice ANDRAL, Mme Fabienne MAERTEN, M. Daniel CALVI, M. Fernand RODRIGUEZ, Mme Sabine AUGÉ, M. Pierre GUILLAMAT, Mme Marie CASTRO, M. Gérard VALLES, Mme Christine FANFELLE, Mme Marie-Claude DULAC, M. Patrice CHARLES, **Conseillers Municipaux**

**ETAIENT REPRESENTES :**

M. Jean-Michel HENRYOT (représenté par Madame Colette ROLLET), **Maire**,

M. Jérôme VALETTE (représenté par Madame Muriel VALETTE), **Adjoint**,

M. Gérard CAYLA (représenté par Madame Sabine AUGÉ), Mme Anne-Marie SAURY (représentée par Madame Maryse BAULU), Mme Fabienne GASC (représentée par Madame Maïté GARRIGUES), M. Jean-Luc GARRIGUES (représenté par Monsieur Robert GOZZO), Mme Sandrine PIAROU (représentée par Madame Pierrette ESQUIEU), M. Gilles BENECH (représenté par Monsieur Pierre GUILLAMAT), Mme Valérie CLARMONT (représentée par Madame Marie CASTRO), M. Franck BOUSQUET (représenté par Monsieur Gérard VALLES), **Conseillers Municipaux**.

**ETAIT ABSENT :**

M. Aïzen ABOUA, **Conseiller Municipal**.

Madame HEMERY est nommée secrétaire de séance.

## AFFAIRES SCOLAIRES

35 – 05 mars 2019

### ***35. Classes de découvertes écoles élémentaires et maternelles – participation communale 2019***

Rapporteur : Madame GARRIGUES.

Monsieur Le Maire propose au conseil municipal de verser une subvention pour les classes découvertes auxquelles ont participé les élèves des écoles de la Commune.

Le montant de la subvention s'élève à 40€ par enfant de l'élémentaire et 15€ par enfant de la maternelle.

**Le conseil municipal,  
Après en avoir délibéré,  
A l'unanimité,**

**DECIDE** de verser les sommes ci-dessous aux écoles, représentant la participation communale aux classes de découverte.

<b>ECOLES</b>	<b>EFFECTIF</b>	<b>MONTANT</b>
<b>OCCE P. CHABRIE</b>	258	10 320,00
<b>OCCE SARLAC Elémentaire</b>	194	7 760,00
<b>OCCE MONTEBELLO Elémentaire</b>	85	3 400,00
<b>OCCE L. GARDES Elémentaire</b>	93	3 720,00
<b>OCCE MATHALY Elémentaire</b>	120	4 800,00
<b>OCCE F. BOUISSET Elémentaire</b>	103	4 120,00
<b>OCCE C. DELTHIL</b>	111	1 665,00
<b>OCCE SARLAC Maternelle</b>	122	1 830,00
<b>OCCE MONTEBELLO Maternelle</b>	71	1 065,00
<b>OCCE L. GARDES Maternelle</b>	45	675,00
<b>OCCE MATHALY Maternelle</b>	55	825,00
<b>OCCE F. BOUISSET Maternelle</b>	60	900,00
<b>JEANNE D'ARC Maternelle</b>	85	1 275,00
<b>JEANNE D'ARC Elémentaire</b>	175	7 000,00
<b>TOTAL</b>	<b>1 577</b>	<b>49 365,00</b>

Pour copie conforme

Moissac le 07 mars 2019

Pour le Maire empêché,  
La Première Adjointe au Maire,



Colette ROLLET

Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal de TOULOUSE dans un délai de 2 mois à compter

De la transmission en préfecture le :

De sa publication et/ou notification le :